

Madame la Conseillère fédérale
Doris Leuthard
Cheffe du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
p.a. Office fédéral des routes
Division Affaire de la direction
3003 Berne

Réf. : PM/15016188

Lausanne, le 18 juin 2014

Procédure de consultation fédérale :

Projet de création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), de comblement du déficit prévisible et de mise en place du programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES)

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat vous remercie de votre courrier daté du 26 février 2014 concernant la consultation réalisée sur le projet de création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), de comblement du déficit prévisible et de mise en œuvre du programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES). Vous trouverez en annexe la position coordonnée des cantons de Genève et Vaud sous l'égide de la Métropole lémanique.

Ainsi qu'il s'y est engagé à plusieurs reprises depuis quelques années, et en particulier dans la campagne sur le projet de Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaires (FAIF) accepté par le peuple et les cantons le 9 février dernier, le Conseil d'Etat soutient la création d'un fonds d'infrastructure pour les routes et le trafic d'agglomération. Pendant du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), le fonds routier doit être pérenne, transparent, financé par des sources diversifiées et assorti d'une planification stratégique de développement des infrastructures.

Le projet de Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) présenté dans le rapport pour la consultation répond aux critères de pérennité et de transparence. En revanche, tant son financement que la planification du développement qui l'accompagne sont pour nous des motifs d'inquiétude.

Concernant le financement, les nouvelles mesures se résument à l'augmentation de la surtaxe sur les carburants de 12 ou même de 15 centimes par litre et, selon les scénarios, à l'affectation de tout ou partie de l'impôt sur les automobiles. L'échec du projet d'augmentation du prix de la vignette a démontré la difficulté de faire accepter des hausses brutales en votation populaire. Le succès du projet FAIF en revanche, a souligné l'importance de disposer de financements équilibrés et issus de plusieurs sources différentes.

Pour ce qui est de la planification stratégique, là également, le Conseil d'Etat fait part de sa déception, puisque aucun financement n'est prévu pour des extensions du réseau pourtant reconnues comme nécessaires par le Conseil fédéral et le Parlement lors du traitement du nouvel arrêté sur le réseau. Dans leur forme actuelle, les étapes du Programme de développement stratégique (PRODES) évoquées dans le rapport sont nettement insuffisantes au regard des besoins qui s'expriment de façon croissante en particulier dans la Métropole lémanique. Le contournement de Morges et la traversée du lac devraient d'une façon ou d'une autre figurer dans la planification des infrastructures prévues avec le FORTA. L'absence de tels projets essentiels au développement du deuxième pôle économique surprend alors que parallèlement le Conseil fédéral propose le percement d'un second tube routier au Gothard, certes en tant que mesure d'entretien, mais avec un coût correspondant davantage à une mesure d'extension du réseau.

Le Conseil d'Etat considère que le projet a donc deux faiblesses importantes : il ne repose que sur une nouvelle source massive de financement et une source auxiliaire, et ne propose pas un programme mobilisateur pour le développement du réseau. Conjugés, ces deux problèmes sont de nature à assurer l'échec au parlement, ou à tout le moins en votation, du FORTA dans sa forme actuelle. Il est donc impératif que le Conseil fédéral élabore une nouvelle variante de financement et une nouvelle liste de projets mieux à même d'emporter une large adhésion.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe

- Réponse au questionnaire

Copies

- Office des affaires extérieures
- DGMR